

RAPPORT N° 399 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 6 AOUT 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 29 juillet au 5 août 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins neuf (9) personnes ont été tuées et neuf (9) autres ont été grièvement blessées au cours de cette période dans des affrontements qui ont opposé des éléments de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB) aux combattants d'une rébellion d'origine rwandaise basée dans la réserve naturelle de la Kibira en commune de Mabayi de la province de Cibitoke.

Le rapport déplore aussi les conditions déplorables de détention de la journaliste Floriane Irangabiye qui est particulièrement privée de la jouissance de son droit à la santé et subit des menaces sécuritaires depuis son lieu de détention.

1. Atteinte à la sécurité des populations

- Dans la nuit de vendredi 4 août 2023, des affrontements entre des militaires burundais et un groupe rebelle d'origine rwandaise installé depuis un certain temps dans la forêt naturelle de la Kibira ont eu lieu sur la sous-colline de Kivogero de colline de Mukoma, en commune de Mabayi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, ces affrontements à l'arme lourde et légère ont éclaté au moment où des rebelles sortaient de la forêt pour se ravitailler par la force dans les ménages riverains de la Kibira et ont provoqué le déplacement des habitants de la localité vers le chef-lieu de la commune de Mabayi. Ces combats intenses ont occasionné 6 rebelles tués et 3 autres blessés graves du côté de la rébellion ainsi que 3 militaires tués et 6 blessés graves dans les rangs de la FDNB. Les mêmes sources ont précisé que les rebelles tués ont été enterrés sur place par des

Imbonerakure alors que les blessés ont été conduits dans la capitale économique Bujumbura pour interrogatoire.

Selon des sources en provenance de Cibitoke, les populations se trouvant à la lisière de la réserve naturelle de la Kibira ont peur car elles sont de plus en plus la cible des incursions violentes de ces rebelles dans les ménages à la recherche des vivres.

SOS-Torture Burundi demande au Gouvernement de continuer à assurer la sécurité des populations confrontées à ces attaques tout en se gardant d'impliquer des civils Imbonerakure dans ces opérations militaires dont ils sont parfois victimes¹ alors qu'ils ne sont pas incorporés dans les corps de défense et de sécurité.

2. Violation des droits des personnes privées de liberté : violation du droit à la santé et harcèlement de la journaliste Floriane Irangabiye

- Depuis la nuit de lundi à mardi 25 juillet 2023 vers 1 heure du matin, l'état de santé de Madame Floriane Irangabiye, journaliste, chroniqueuse et animatrice sur la *Radio Igicaniro*², se détériore davantage suite au refus des autorités pénitentiaires de la prison de Muyinga de lui garantir un accès facile à des soins adéquats nécessités par ses problèmes respiratoires aigus liés à son état asthmatique chronique. La détenue avait néanmoins signalé en vain l'aggravation de son état à la direction de la prison de Muyinga où elle est actuellement détenue dans des conditions alarmantes. En effet, selon un membre de sa famille, Mme Floriane Irangabiye souffre, depuis son jeune âge, des crises d'asthme récurrentes. Elles ont été exacerbées à la suite de ses mauvaises conditions de détention liées notamment à la surpopulation carcérale, au manque d'aération du dortoir et à la

¹ Voir pour plus de détails l'article de SOS Média Burundi disponible sur le site web : <https://www.sosmediasburundi.org/2023/05/16/cibitoke-deux-imbonerakure-tues-dans-la-kibira-par-des-rebelles-rwandais-a-mabayi/2>

² Un média en ligne de réfugiés burundais qui diffuse principalement des émissions et débats sur la politique et la culture burundaise.

chaleur insupportable due aux fumées dégagées par le bois de chauffage à cause de sa proximité immédiate à la cuisine collective.

Par ailleurs, Floriane Irangabiye souffre également des problèmes dentaires qui ne sont pas pris correctement en charge du fait des manœuvres dilatoires mises en œuvre par la direction pénitentiaire du lieu de sa détention dans l'opération de transfert aux structures sanitaires appropriées de l'extérieur de la prison. Par exemple, elle a fait objet de discrimination par rapport à son transfert par le dispensaire pénitentiaire à l'hôpital de Muyinga pour des soins dentaires le 1^{er} juin 2023 où elle a dû attendre deux mois au moment où d'autres détenues sont transférées le lendemain de l'acte de transfert. Elle éprouve alors une crainte fondée que la dernière séance de contrôle chez le dentiste prévue pour le 10 août prochain ne soit pas possible du moment que le chef provincial du Service national de renseignement (SNR) à Muyinga, Colonel de police Félix Havyarimana, et une policière prénommée Goreth qui l'ont accompagnée la dernière fois ont déclaré que le fait de se rendre à l'hôpital constitue un prétexte pour accomplir ses autres missions.

Outre les mauvaises conditions de détention qui engendrent un risque constant sur sa santé, la sécurité de la journaliste Floriane Irangabiye n'est pas assurée au sein de la prison de Muyinga. Par exemple, le 16 mai 2023, Floriane Irangabiye a été agressée physiquement et verbalement par le directeur de la prison accompagné de quatre policiers et deux personnes en civil munies d'une caméra et d'appareils photos pour enregistrer les images de la scène.

SOS-Torture Burundi rappelle que Floriane Irangabiye a été arrêtée le 30 août 2022 à Matana, en province de Bururi (sud du Burundi), par des agents du Service national du renseignement (SNR), alors qu'elle était entrée dans le pays depuis le Rwanda où elle résidait depuis une dizaine d'années, pour assister à des funérailles. Dans la foulée, la journaliste a été emmenée au siège du SNR à Bujumbura, où elle a subi une semaine d'interrogatoire avant d'être placée sous

mandat d'arrêt le 8 septembre 2022 et d'être transférée à la prison de Mpimba à Bujumbura. Le 22 septembre 2022, Floriane Irangabiye a été transférée sans raison précise à la prison de Muyinga, à 200 kilomètres de Bujumbura où réside sa famille.

SOS-Torture Burundi exprime sa vive préoccupation face à la dégradation de l'état de santé de Floriane Irangabiye dans sa détention au sein de la prison de Muyinga et demande aux autorités burundaises de garantir son accès à des soins de santé adéquats par son transfert immédiat à la prison de Bujumbura où les conditions de détention et l'accès à des soins appropriés sont garantis.

Elle demande aussi aux autorités burundaises d'assurer la sécurité physique et psychologique de Floriane Irangabiye en mettant fin à toute sorte de harcèlement dont elle fait l'objet depuis son lieu de détention.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.